



Scannez ce QR code pour
découvrir nos contenus
digitaux sur nos sites.

Justice

Il a tué son ami de 26
coups de couteau : un
homme reconnu
coupable d'assassinat

P. 43



Supplément Écoles et Formations

Réussir
ses examens
sans stress

P.29



KEKO

keko-kebab.com

@keokebab

du Lundi au Samedi de 10h00 à 23h00
Dimanche et jours fériés de 11h00 à 22h00

04 50 84 01 63

17 Avenue Marechal Leclerc
C. Commerce Livron
74100 Annemasse



G7 à Évian

C'EST PARTI POUR 8 JOURS DE GALÈRE !

Manifestations, transports, accès à la frontière suisse :
à quelques jours du G7 à Évian, notre édition
spéciale décrypte les conséquences concrètes du G7
sur le quotidien des habitants.

P. 2-9

Gaillard

À seulement 17 ans, elle
fonde un refuge pour les
animaux abandonnés P. 14

Reignier-Ésery

Une classe menacée
malgré des effectifs
en hausse P. 17

Genevois français

Les ambitions de
Gabriel Doublet, président
du Pôle métropolitain P. 10

savoie
audition
par SoluSons



Reignier

208 Grande Rue

04 50 25 95 19

Venez réaliser un bilan
auditif gratuit & sans
engagement¹ dans votre
centre SAVOIE AUDITION



(1) À but non médical

LÉGALES

En application de l'arrêté du 19 novembre 2025 (NOR : MICE2526975A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif aux caractères (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0,189 euros HT pour l'année 2026. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

✉ annonces@lemessagerpublicite.fr

04 50 71 16 16

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



ENQUÊTE PUBLIQUE

Restructuration du secteur Chéry et du secteur Rosta-Renardière

Une enquête publique environnementale conjointe pour les communes des Gets et de Verchaix sera ouverte lundi 01 juin 2026 en vue de la restructuration du secteur Chéry et du secteur Rosta-Renardière sur les communes de Verchaix et Les Gets. Cette enquête se déroulera du **lundi 01 juin 2026 au mercredi 01 juillet 2026 inclus** soit 31 jours. Le registre est consultable aux Gets et à Verchaix aux horaires d'ouverture des mairies. Le public pourra découvrir ce projet sur le site du registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/7367). Le commissaire-enquêteur M. Georges CHAMOUX recevra le public en mairie des Gets : **Le lundi 01 juin 2026 de 14h00 à 17h30**, le **vendredi 12 juin 2026 de 9h00 à 12h00** et le **mercredi 01 juillet 2026 de 14h00 à 17h30**.



Commune de PERS-JUSSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
relative à la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2026-041-URB du 12 mai 2026, Madame le maire de Pers-Jussy a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour une durée de 33 jours consécutifs portant sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme du :

Lundi 22 juin 2026 à 9h00 au vendredi 24 juillet 2026 à 17h30.

Le projet de modification n°2 vise à apporter des modifications au règlement écrit, règlement graphique et aux Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Monsieur VIAL François désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Grenoble n°E25000124/38 en date du 11 juin 2025 se tiendra à la disposition du public à la mairie de Pers-Jussy aux dates et heures suivantes :

- **lundi 22 juin 2026 de 9h00 à 12h00,**

- **jeudi 9 juillet 2026 de 14h30 à 18h30,**

- **vendredi 24 juillet 2026 de 14h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

- en version papier (dossier d'enquête et registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur) à la mairie située 1825 route de Reignier 74930 PERS-JUSSY aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie de Pers-Jussy soit les **lundi et mardi de 8h30 à 12h00**, le **jeudi de 13h30 à 18h30** et le **vendredi de 13h30 à 17h30**.

- en version numérique sur le site internet de la commune de Pers-Jussy à l'adresse suivante www.mairie-pers-jussy.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **Sur le registre en format papier** ouvert dans les bureaux de la mairie de Pers-Jussy aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie soit le **lundi et mardi de 8h30 à 12h**, le **jeudi de 13h30 à 18h30** et le **vendredi de 13h30 à 17h30**.

- **Par courrier électronique** à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-pers-jussy.fr avec pour objet - Modification 2 du PLU - du **lundi 22 juin 2026 à 9h00 au vendredi 24 juillet 2026 à 17h30**.

- **Par voie postale** portant la mention NE PAS OUVRIR à l'adresse suivante : Mairie de Pers-Jussy, Monsieur le commissaire enquêteur - Modification 2 du PLU - 1825, route de Reignier - 74930 PERS-JUSSY.

Les observations reçues par mail et par courrier seront annexées au registre d'enquête mis à disposition du public. Seules les observations formulées et reçues durant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur à Mme le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de Pers-Jussy, sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°2 du PLU éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Pers-Jussy en vue de son approbation.

AVIS DE MODIFICATION
MILLE ET INTERIEUR
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 53 route d'Aix les Bains
74540 ST FELIX
753 949 106 RCS ANNECY
Aux termes d'une DAU du 18.05.2026
l'associée unique a décidé de transférer
le siège social en le fixant à
VALLIERES-SUR-FIER (74150) 110
Chemin de l'Artisanat, à compter du
01.05.2026.
L'article 4 des statuts a été modifié.
Pour avis
La Gérance

lemessager.fr

VIE JURIDIQUE
DES SOCIÉTÉSCRÉATIONS/
CONSTITUTIONS

COUCOU

Société civile immobilière
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : Immeuble Betelgeuse,
Appartement 12,
Près de Flaine Forum
74300 ARACHES-LA-FRASSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date du 26 mai 2026 à
ARACHES-LA-FRASSE,
il a été constituée une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
immobilière

Dénomination sociale : COUCOU

Siège social : Immeuble Betelgeuse,
appartement 12, Près de Flaine Forum
74300 ARACHES-LA-FRASSE

Objet social : L'acquisition ou la prise à
bail de tous immeubles, locaux et autres
droits immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la
Société au RCS.

Capital social : 1 000 euros en
numéraire.

Gérance :
Madame Mylène PRATABUY,
domiciliée à l'immeuble Betelgeuse,
appartement 12, Près de Flaine Forum à
ARACHES-LA-FRASSE (74300)

Et
Monsieur Fabien MONTFORT, domicilié
au 1240 route de la Côte à
CHÂTILLON-SUR-CLUSES (74300)

Clauses relatives aux cessions de parts:
agrément requis dans tous les cas

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
d'Annecy.

Pour avis,
La Gérance,
Et pour insertion,
Maître Marine MONTFORT

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : SCI DE LA

PATINERIE

SIEGE SOCIAL : THONON-LES-BAINS
(74200), 18 avenue de la Patinerie.

OBJET : L'acquisition, la prise à bail ou
crédit-bail, la gestion, l'administration, la
mise en valeur, la transformation, la
location par bail ou tout autre moyen, la
vente de tous immeubles ou biens
immobiliers ; notamment l'acquisition
d'un immeuble sis 17 avenue Jules
Ferry, Immeuble le Commodore, 74200
THONON-LES-BAINS, destiné à être
donné en location nue.

DURÉE : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1 000 €. Seules les
transmissions de parts entre associés
sont libres, toutes les autres
transmissions sont soumises à
agrément.

CO-GÉRANTS : - Mme Marie-Joëlle,
Gilberte DESUZINGE, née CHAMOT le
3 juillet 1959 à

THONON-LES-BAINS (Haute-Savoie),
de nationalité française, demeurant 18
avenue de la Patinerie, 74200
THONON-LES-BAINS ;

- M. Didier, Daniel, François
DESUZINGE, né le 2 décembre 1958 à
THONON-LES-BAINS (Haute-Savoie),
de nationalité française, demeurant 18
avenue de la Patinerie, 74200
THONON-LES-BAINS.

IMMATRICULATION : RCS de
THONON-LES-BAINS

NOMINATION - TRANSFERT

MODIFICATION - MOUVEMENT

AVIS DE MODIFICATION

BEAUDIER Fabien

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 53 route d'Aix les Bains
74540 ST FELIX

492 148 465 RCS ANNECY

Aux termes d'une DAU du 18.05.2026
l'associé unique a décidé de transférer
le siège social en le fixant à
VALLIERES-SUR-FIER (74150) 110

Chemin de l'Artisanat, à compter du
01.05.2026.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis
La Gérance

ARCANE JURIS

Avocats
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

BOUCHET
RENOVATION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 28, Rue du Sanjhon,
74200 LYAUD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date du 28 mai 2026, il a été
constituée une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions
simplifiée

Dénomination sociale : BOUCHET

RENOVATION

Siège social : 28, Rue du Sanjhon,
74200 LYAUD

Objet social :

- activité de plaquiste (pose de cloisons,
doublement de murs, isolation phonique)

- carrelage,

- menuiserie (intérieure et extérieure),

- peinture,

- Toutes opérations industrielles,
commerciales ou financières, mobilières
ou immobilières pouvant se rattacher,
directement ou indirectement, à l'objet
social et à tous objets similaires ou
connexes.

Durée de la société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et
des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué
uniquement d'apport en numéraire

Président : la société LELE

INVESTISSEMENTS (RCS THONON-
LES-BAINS n°813 133 451,

représentée par son gérant Monsieur
Thomas BOUCHET)

Clauses relatives aux cessions
d'actions : Les actions ne peuvent être
cédées y compris entre associés
qu'avec l'agrément préalable d'une
décision collective des associés prise à
la majorité prévue pour les décisions
extraordinaires.

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
de THONON LES BAINS.

Pour avis
Le Président

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.



Notaires

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Aurelle
BOILEAU, Notaire à ARCHAMPS
(74160), 315 rue Louis Rustin, le
28.05.2026 a été constituée une société
civile immobilière ayant
les caractéristiques suivantes :

Objet social : acquisition, apport, la
propriété, mise en valeur,
transformation, construction,
aménagement, administration, la
location et la vente (exceptionnelle) de
tous biens et droits immobiliers.

Dénomination sociale : SCI BAMBI.

Siège social : 189 Route de Chenex
DINGY-EN-VUACHE (74520)

Durée : soixante (60) années

Le capital social est fixé à la somme de :

TRENTE-HUIT MILLE TROIS
CENTS EUROS (38 300,00 EUR).

Les parts sont librement cessibles entre
associés et au profit de l'ascendant ou
du descendant d'un associé, toutes les
autres cessions sont soumises à
l'agrément préalable à l'unanimité des
associés.

Le gérant est Monsieur Antoine BOZON
demeurant DINGY-EN-VUACHE
(74520) 189 route de Chenex.

La société sera immatriculée au registre
national des entreprises et au registre
du commerce et des sociétés
d'ANNECY

Pour avis
Le notaire.



Cabinet Fabrice Alessandrini
8 rue des Voirons
74100 Annemasse

ABM Développement

Société par Actions Simplifiée au
Capital de 1 000 Euros
Siège social : 7bis, place de la
Libération - 74100 Annemasse

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à
Annemasse du 25 mai 2026, il a été
constituée une Société par Actions
Simplifiée, présentant les
caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale

ABM Développement

Capital social : 1 000 Euros

Siège social : 7bis, place de la Libération -
74100 Annemasse

Objet

l'activité de marchand de biens et
l'achat en vue de la revente de tous
biens et droits immobiliers, de tous
fonds artisanaux ou commerciaux et de
toutes actions ou parts de sociétés,
immobilières ou non ; la réalisation de
tout état des lieux amiable, la rénovation
et l'entretien de bâtiments, le nettoyage
de fin de chantier, travaux de
décoration, peinture, revêtements des
murs et des sols, finition intérieure,
plaques, plâtre, enduits, lissage et joints ;

la rénovation de tout bâtiment
(logements, villas, bureaux,
appartements, magasins, locaux
commerciaux, etc.) avec recours
exclusif à la sous-traitance pour les gros
travaux et les travaux réglementés
(électricité, eau, gaz, etc.) ; le petit
entretien des espaces verts ; l'activité
d'import-export et d'achat-vente de tous
produits, alimentaires ou non, en gros,
demi-gros ou au détail, sur place, en
livraison ou à l'emporter, en magasin,
dépot, restaurant ou site internet

Durée

Quatre-vingt-dix-neuf années à compter
de l'immatriculation de la société au
RCS

Direction

Président : Monsieur Abdelkader Ben
Miled, demeurant au 14, avenue
Florissant à Annemasse (74100)

Associés et droit de vote

Libre pour chaque associé sur
justification de son identité. Le droit de
vote attaché aux actions est
proportionnel à la quotité du capital
qu'elles représentent. Les associés
peuvent participer aux réunions par tous
moyens de communication

Clause d'agrément

La cession d'actions à un tiers non
associé est soumise à l'agrément de la
Direction

Immatriculation

La société sera immatriculée au Greffe
du Tribunal de Commerce de Thonon-
les-Bains

Pour avis,
Le Président,
Et pour insertion,
Maître Fabrice Alessandrini

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.

Acte signé par voie électronique,
conformément aux articles 1366 et 1367
du Code civil, par l'intermédiaire de la
plateforme <https://eu.docuSign.net> ainsi
que le reconnaissent et l'acceptent les
Parties.</